



HAL
open science

LE MÉTIER D'ANECDOTIER : L'INSCRIPTION DES RECUEILS D'ANECDOTES DANS LE CHAMP LITTÉRAIRE

Sophie Marchand

► **To cite this version:**

Sophie Marchand. LE MÉTIER D'ANECDOTIER : L'INSCRIPTION DES RECUEILS D'ANECDOTES DANS LE CHAMP LITTÉRAIRE. Christelle Bahier-Porte, Régine Jomand-Baudry. Écrire en mineur au XVIIIe siècle : un art de la tension ?, Desjonquères, pp.264-276, 2009. hal-03312750

HAL Id: hal-03312750

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03312750>

Submitted on 2 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE MÉTIER D'ANECDOTIER : L'INSCRIPTION DES RECUEILS D'ANECDOTES DANS LE CHAMP LITTÉRAIRE¹

Sophie Marchand

En l'espace de quelques années, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, paraissent coup sur coup les *Anecdotes littéraires* de Raynal, les *Anecdotes françaises* puis les *Anecdotes anglaises*, les *Anecdotes dramatiques* de Clément et La Porte, les *Anecdotes des Beaux-Arts* et les *Anecdotes secrètes du XVIII^e siècle* de Nougaret, les *Anecdotes inédites de la fin du XVIII^e siècle* et bien d'autres volumes du même type qui, pour la plupart, rencontrent un grand succès de librairie. Aux côtés de ces ouvrages qui revendiquent le titre générique d'anecdotes, viennent s'inscrire un certain nombre de compilations qui entendent diffuser plaisamment une somme de faits et de connaissances, sans pour autant recourir aux formes canoniques de l'écriture historique ou du discours scientifique. Présentés sous forme de dictionnaires, d'annales, d'esprits, d'abrégés ou d'ana (on verra même paraître un *Calendrier des anecdotes* et un *Dictionnaire d'anecdotes*), ces ouvrages, qui sont souvent le fait d'auteurs polygraphes, touchent tous les domaines du savoir et de l'expérience humaine (sciences et techniques, histoire, arts et littérature) et affichent, pour certains, l'ambition de s'inscrire dans la lignée de l'entreprise encyclopédique. Cette vogue de la compilation anecdotique perdure en s'intensifiant au XIX^e siècle. Elle détermine la carrière d'auteurs comme Charles Cousin d'Avallon, responsable, dans les années 1800-1820, d'un *Bonapartiana*, et d'un *Voltaireana*, mais aussi d'un *Christi-ana*, d'un *Comédiana* ou d'un *Harpagoniana*, au total d'une bonne trentaine de recueils d'ana à vocation parfois didactique, mais le plus souvent plaisante. L'écriture anecdotique infléchit également les formes majeures, et l'on voit paraître un nombre croissant d'histoires anecdotiques du théâtre.

Au cours de cette période semble donc se développer un espace éditorial original, habité par un certain nombre d'auteurs, annexé par quelques libraires, balisé par des codes génériques et sociaux explicités dans les prospectus, les avertissements et les préfaces. Il s'agira ici de décrire cette pratique spécifique et de définir sa place dans le champ littéraire de la seconde moitié du XVIII^e siècle, de se demander quels enjeux et quels partis pris

1. Cette notion, comme un certain nombre d'autres évoquées dans cette étude (écriture, littéarité), est, par sa formulation, anachronique et exogène. Elle n'en demeure pas moins, à nos yeux, pertinente pour rendre compte de la réalité des enjeux de la pratique anecdotique de la seconde moitié du XVIII^e siècle qui, précisément, invite, à cette époque, à une redéfinition des enjeux de la littérature et se trouve à l'origine d'une crispation critique, qui implicitement met au jour les termes modernes de notre appréhension des textes. C'est l'une des hypothèses de ce travail.

théoriques recouvre un discours anecdotique qui choisit de ne pas investir les formes officielles et dominantes, mais de déterminer son propre espace. Il sera donc question du métier d'anecdotier envisagé comme posture spécifique, et l'on ne cherchera pas à montrer comment les formes majeures intègrent l'anecdote, mais plutôt, à partir des propos tenus par les praticiens du genre et les critiques qui en rendent compte, comment et pourquoi le recueil d'anecdotes se définit comme œuvre consciemment et délibérément « mineure ».

La publication des recueils anecdotiques ou des compilations représente, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, une véritable mode éditoriale. La *Correspondance littéraire* note, en 1769 que « l'art de compiler, inventé en France de nos jours par l'archidiacre Trublet et perfectionné par les libraires Lacombe et Vincent, acquiert tous les jours une plus grande perfection. [...] le débit de toutes ces compilations est étonnant, et il ne se passe pas une semaine qu'il ne s'en publie une nouvelle² ». Cet emballement éditorial est mis sur le compte des progrès techniques de la librairie et des « abus sans nombre qu'entraîne l'art si utile de la typographie³ ». Pour Bollioud-Mermet, cette vogue participe d'un mouvement général de bibliomanie : « Il est surtout indispensable, note-t-il ironiquement, de rassembler tous les dictionnaires, les journaux, les commentaires, les extraits, les abrégés. [...] toutes ces productions que l'industrie des libraires nous offre avec tant d'art [...] sont autant de pièges tendus à la curiosité publique⁴ ». Et la *Correspondance littéraire* de conclure : « Si nous ne devenons pas savants, il y aura du malheur et ce ne sera pas faute de secours⁵ ».

Malgré les sarcasmes des commentateurs, ces ouvrages rencontrent l'assentiment des lecteurs : « l'accueil que le public a fait aux deux premiers volumes de cet ouvrage excite le compilateur à le continuer⁶ », note le *Mercur de France* à propos des *Anecdotes des Beaux-Arts*. Et l'auteur des *Anecdotes françaises*, non content de se réjouir d'avoir vu la première édition de son livre enlevée en moins de huit mois⁷, se déclare décidé à persévérer dans cette voie : « Notre projet, en donnant ces anecdotes, était de [...] pressentir [le goût du public]. Actuellement que nous sommes assurés des suffrages que nous désirions, nous nous sommes hâtés [...] de mettre successivement au jour les

2. Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire*, éd. Tourneux, Paris, Garnier, 1877-1882, février 1769, t. VIII, p. 275. Voir aussi t. VII, p. 55-56. Parallèlement, comme nous l'apprend un éditeur, « les ouvrages sur les Annales de la France se multiplient chaque jour et paraissent sous mille formes différentes, parce que jamais on ne leur a fait un accueil si favorable » (*Anecdotes françaises depuis l'établissement de la monarchie*, seconde édition, Paris, Vincent, 1768, avertissement, p. iv). Quant aux dictionnaires, « comme le libraire est toujours sûr de [les vendre], il s'en fait à la toise » (*Correspondance littéraire*, t. V, p. 51).

3. *Année littéraire*, 1782, VI, 4, p. 58.

4. *De la Bibliomanie*, [Bollioud-Mermet], La Haye, 1761, p. 35-38.

5. *Correspondance Littéraire*, octobre 1766, t. VII, p. 152.

6. *Mercur de France*, 7 octobre 1780, p. 38-39.

7. *Anecdotes françaises*, p. iii.

anecdotes de toutes les histoires connues des quatre parties du monde⁸ ». Aussitôt dit, aussitôt fait. Cousin d'Avallon, trente ans plus tard, se félicitera, lui aussi, des rééditions de ses anas⁹.

Le succès public, pourtant, ne suffit pas à faire admettre le genre. Très vite, l'institution journalistique et les arbitres de la vie littéraire crient haro sur la compilation en lançant une contre-offensive du goût. Montesquieu avait depuis longtemps déclaré : « De tous les auteurs, il n'y en a point que je méprise plus que les compilateurs¹⁰ » ; à sa suite, on dénoncera les « vices » de la compilation¹¹, l'auteur et l'œuvre se voyant dénier toute légitimité littéraire.

Le compilateur mérite à peine le titre d'écrivain. L'*Encyclopédie* rappelle qu'il « ne compose rien de génie, mais [...] se contente de recueillir et de répéter ce que les autres ont écrit », ajoutant : « autrefois, le nom de compilateur se prenait en mauvaise part, et équivalait à plagiaire »¹². L'*Année littéraire*, pour sa part, déclare, à propos des *Anecdotes des Beaux-Arts* : « un ouvrage de cette nature peut fournir quelquefois la matière d'une lecture amusante, mais [...] il ne suppose pas un mérite littéraire bien prodigieux dans celui qui a pris la peine de rassembler ces faits » et remet à sa place le « rédacteur », qui « a des prétentions à la gloire, bien étranges dans un compilateur » et « craint que l'éclat de sa réputation ne blesse les regards des envieux » : « qu'il se rassure, de pareils ouvrages ne sont pas de nature à exciter l'envie, et ceux mêmes qui s'amuse à les lire s'embarrassent fort peu de connaître l'écrivain¹³ ». Autre démystification, par un anonyme, qui, prenant la défense de l'abbé de la Porte, ne peut cependant s'aveugler sur l'indignité du métier de compilateur : « Le peu de gloire que promet ce genre de travail [...] ne permettra jamais qu'il s'étende trop loin. Ceux qui ont véritablement du génie ou des talents ne s'y livreront pas. Ceux qui ne sont appelés aux Lettres par aucune vocation ne s'y livreront pas davantage. Leur vanité croirait déroger en s'abaissant au métier de Compilateurs¹⁴ ». Se faire compilateur, c'est en effet accepter de devenir un « manœuvre de la communauté des sangsues¹⁵ ».

Le recueil d'anecdotes est présenté comme le refuge des auteurs sans génie, dont l'archétype, en ces années 1770, semble être le pauvre abbé de la

8. *Anecdotes anglaises depuis l'établissement de la monarchie*, [J.-Fr. Delacroix], Paris, Vincent, 1769, p. v-vi. La *Correspondance littéraire* le confirme : « si cet essai sur l'Angleterre réussit [...], vous aurez des anecdotes italiennes, hollandaises, suisses, espagnoles, portugaises, du Nord, arabes, musulmanes, tartares, turques, persanes, mogoles, siamoises, cochinchinoises, tonquinoises, chinoises, japonaises, africaines, grecques, romaines et du Bas-Empire » (Février 1769, p. 274-275).

9. Cousin d'Avallon, *Voltaireiana ou recueil choisi des bons mots, plaisanteries, sarcasmes, railleries et saillies de Voltaire, etc.*, quatrième édition, Paris, Tiger, 1819, p. 3-4.

10. Montesquieu, *Lettres persanes*, lettre LXVI.

11. *Mercur de France*, avril 1776, p. 135-136.

12. *Encyclopédie*, art. « compilateur ».

13. *Année littéraire*, 1776, V, 2, p. 53.

14. « Extrait d'une lettre de M.P.... à M *** », *Le Nécrologe des hommes célèbres de France, par une société de gens de lettres*, Paris, Knapen, 1780, t. XV, p. 78-79.

15. *Correspondance littéraire*, février 1768, t. VIII, p. 40-41.

Porte¹⁶. Ou encore le « laborieux chevalier de Mouhy » qui, avec *Les Muses françaises*, offrirait « son meilleur ouvrage, parce qu'il n'y a pas mis du sien¹⁷ ». La presse se montre sans indulgence pour ces « petits littérateurs obscurs et affamés¹⁸ » et autres « barbouilleurs¹⁹ », faisant du compilateur un « Manœuvre de la littérature²⁰ », « point au-dessus de ces ouvriers d'imprimerie, qui rangent des caractères, qui, combinés ensemble, font un livre, où ils n'ont fourni que la main²¹ ». « [Fruit] d'un travail mécanique²² », la compilation donne lieu à une condamnation esthétique qui s'exprime en termes de rabaissement social. De sorte qu'écrire en mineur revient à faire l'expérience d'un déclassement.

Il est à cet égard significatif que le discours sur la compilation se trouve systématiquement associé à des considérations sociologiques et ravalé dans le champ social. La compilation n'est pas un art, mais un métier. La *Correspondance littéraire* impute généralement ce type d'ouvrages à « des gens sans goût et sans esprit, et qui n'ont d'autre vocation pour cela que la faim²³ ». Là encore, La Porte sert d'archétype : « né sans fortune, résolu de vivre indépendant, il ne voulut rien devoir qu'à son travail. Cependant il songea que le champ de la littérature est stérile et infructueux ; alors, cédant à la voix impérieuse du besoin, il fit le sacrifice de sa gloire. Le succès prodigieux de l'informe compilation encyclopédique avait mis en vogue ce triste genre [...] ; l'abbé de la Porte tourna ses vues de ce côté, et il réussit ; mais il était le premier à rire avec ses amis de pareils succès²⁴ ». On peut douter de la véracité de la fin du propos. En revanche, un biographe confirme que l'abbé « conseillait quelquefois à des gens qui [n'avaient guère d'esprit], et qui voulaient compiler pour vivre, de faire ce métier de Scribes plutôt que de troubler la Société ou de déshonorer la littérature par des productions plus méprisables²⁵ ». Fruit stratégique de la nécessité économique, le métier d'anecdotier semble impliquer aussi le refus d'un certain état du champ littéraire contemporain. Le *Nécrologe des hommes célèbres* affirme que La Porte « était capable de se faire un nom distingué dans la littérature : mais la répugnance qu'il avait pour le manège qui conduit soit à la réputation, soit à la fortune [...] le retinrent [...] dans le genre facile, mais lucratif, des compilations²⁶ ».

Il n'en reste pas moins que le confinement sociologique du discours sur la polygraphie et la compilation autorise la dénonciation morale d'une entreprise éditoriale présentée comme purement mercantile. La critique,

16. *Ibid.*, t. V, p. 446.

17. *Ibid.*, t. VI, p. 37-38, juillet 1764.

18. *Ibid.*, décembre 1770, t. IX, p. 194-195.

19. *Ibid.*

20. *Mercur de France*, avril 1776, p. 135-136.

21. Montesquieu, *Lettres persanes*, lettre LXVI.

22. *De la Bibliomanie*, p. 35-38

23. *Correspondance littéraire*, juillet 1757, t. III, p. 386-387. Voir aussi septembre 1766, t. VII, p. 126-127.

24. *Année littéraire*, 1780, I, 2, p. 108.

25. *Le Nécrologe des hommes célèbres.*, p. 80-82.

26. *Ibid.*, p. 71.

revêtant une fonction démystificatrice, recourt volontiers au lexique de l'escroquerie. Pour l'*Année littéraire*, les *Anecdotes dramatiques* ne sont « qu'une nomenclature de pièces de théâtre, d'auteurs et de musiciens, [...] copie de deux ou trois autres répertoires de la même espèce, et [...] ce qu'on y trouve le moins, ce sont des anecdotes. [...] On est étonné d'abord, que l'éditeur ait pu rassembler dix-huit cents pages [...] mais [...] on finit par s'humilier en admirant la prodigieuse aptitude de ce même éditeur à enfler une compilation [...] Au lieu d'un écu, le public paye l'ouvrage dix à douze francs. Voilà [...] le résultat, ou, pour me servir d'un terme à la mode [...] le produit net de ces sortes d'opération de Finance Typographique²⁷ ». La *Correspondance littéraire* parle, elle, de « mauvaise marchandise » et apprend à ses lecteurs que « l'abbé de La Porte trouve très commode de gagner tous les ans 8 à 10 000 francs à ce beau métier, et se moque [...] des dupes qui achètent ses rapsodies²⁸ ». Elle conclut en dénonçant les « corsaires de librairie » et les « écumeurs littéraires »²⁹.

Sous ces invectives sont regroupés les auteurs, mais aussi les libraires, à qui ils se trouvent assimilés au prix d'un déni littéraire et d'un déclassement social. Les années 1766-70 voient la *Correspondance littéraire* se déchaîner contre les libraires Lacombe et Vincent. « Compilez, compilez sans cesse. Nous n'en serons pas plus instruits, mais vous en serez à coup sûr plus riche. [...] Lacombe a l'avantage sur Vincent d'être auteur et libraire à la fois et de publier ses propres compilations. Ainsi il gagne sur l'autre le salaire du manœuvre³⁰ ». Elle se déclare résolue à ne plus rendre compte des publications de ces « voleurs³¹ ». Le *Mercur de France*, s'inquiète, quant à lui, de l'influence funeste de ces pratiques : « un tel secret de s'enrichir [...], entraînera dans la carrière des lettres un grand nombre de jeunes gens qui, dénués d'esprit et plus avides d'or que de gloire, multiplieront les livres sans rien ajouter aux connaissances humaines³² ». La violence de cette contre-attaque et la radicalité de cette crispation des institutions littéraires face à la pratique compilatoire révèlent bien plus qu'un mépris pour des manœuvres subalternes de la littérature : le soupçon, dans le succès public de tels ouvrages, d'une atteinte aux belles-lettres et au statut de l'auteur, d'un travail de sape de la littérature plus profond que ce que pourraient laisser percevoir le discours critique et les proclamations de principe des anecdotiers. Le « mineur », en réalité, s'avère moins négligeable que menaçant.

Menaçant parce que, en impliquant une dégradation du statut du savant et en entérinant la compromission mondaine de l'homme de lettres, il porte atteinte à un *ethos* fondateur de la dignité littéraire. Voltaire s'exclame : « C'est bien la peine de faire tant de recherches pour découvrir des choses si inutiles

27. *Année littéraire*, 1775, VII, 4, p. 75-77.

28. *Correspondance littéraire*, décembre 1770, t. IX, p. 194-195.

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*, février 1768, t. VIII, p. 40-41.

31. *Ibid.*, février 1769, t. VIII, p. 275.

32. *Mercur de France*, 15 janvier 1780, p. 142.

au genre humain ! cherchons comment nous pourrions guérir [...] mille maladies [...] travaillons à perfectionner les arts, à diminuer les malheurs de l'espèce humaine, et laissons là les *ana*, les anecdotes³³ ». Et la *Correspondance littéraire* impute à la « liaison qui s'est établie entre les gens de lettres et les gens du monde » la dérive superficielle des belles-lettres³⁴ : « On a prétendu que les gens du monde en ont pris du goût pour l'instruction et que le savoir et le génie y ont appris le secret de se montrer sous des dehors plus séduisants et plus aimables. Il ne m'est pas encore bien démontré que dans cette union les avantages aient été réciproques. [...] au milieu de cette épidémie générale qui fait que tout le monde veut avoir de l'esprit et veut écrire, il ne se fait cependant presque point de livres³⁵ ». Glissement inexorable vers le « mineur », la compromission mondaine de l'homme de lettres signe à la fois l'abandon de son statut d'exception et le renoncement à l'exigence qui fondait la légitimité et la dignité de la littérature, la perte d'une certaine sacralité de l'œuvre comme de l'auteur, dès lors que le livre « le meilleur est toujours celui qui fournit le plus de ces traits singuliers, propres à faire briller dans un cercle celui qui les débite³⁶ ».

Autre menace incarnée par le « mineur » : la compilation inaugure le règne de l'informe et porte atteinte à l'idée d'œuvre « bien faite ». Les recueils d'anecdotes sont présentés comme des rapsodies, « amas de fragments³⁷ » ou « fatras³⁸ ». *L'Année littéraire* note, à propos des *Anecdotes des Beaux-Arts* : « Si ces faits ne se trouvaient pas isolés, et comme jetés au hasard ; si l'auteur les eût liés ensemble dans une histoire suivie et raisonnée [...] son livre en serait beaucoup plus utile, sans être moins amusant. [...] de cette foule de traits confusément épars et sans aucune liaison les uns avec les autres, l'esprit ne remporte aucune idée claire et distincte³⁹ ». La rapsodie ne remet pas seulement en cause l'organicité et la maîtrise de l'œuvre, elle met en péril la lisibilité, l'efficacité et peut-être l'existence même d'un sens préalable et univoque que l'ouvrage serait chargé d'illustrer. « Il y a quelques années que l'on mettait tout en *théorie*, en *système*, regrette la *Correspondance littéraire* : Aujourd'hui, l'on fait des dictionnaires⁴⁰ ». Et Bollioud-Mermet de vitupérer contre « ce mélange informe et monstrueux », dont il ne reste au « lecteur avide et inconsidéré, qu'un amas confus d'idées, bien moins propres à enrichir son esprit qu'à troubler ou à

33. Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie*, nouvelle édition, s.l., 1773, t. I., « Ana, anecdotes », p. 259-260.

34. *Correspondance littéraire*, mai 1767, t. VII, p. 313-314. Voir aussi *L'Année littéraire*, 1776, III, 14, p. 319-320.

35. *Ibid.*

36. *Année littéraire*, 1776, V, 2, p. 53.

37. *Mercure de France*, 7 octobre 1780, p. 38-39.

38. *Correspondance littéraire*, octobre 1766, t. VII, p. 152.

39. *Année littéraire*, 1776, V, 2, p. 37-39. Voir aussi *Mercure de France*, avril 1776, p. 135-136 ; *Correspondance littéraire*, septembre 1764, t. VI, p. 76 : « Cette compilation peut être commode pour ceux qui ne demandent qu'un recueil de faits et qui se réservent le droit d'en former un tableau historique eux-mêmes ».

40. *Correspondance littéraire*, mars 1774, t. X, p. 374.

corrompre son imagination⁴¹ ». Troubler les esprits plutôt que les diriger et les instruire : le mineur, on le voit, fait courir à la littérature le risque d'une perte de maîtrise du sens, dont elle prétend conserver la prérogative.

Les anecdotiers s'attaquent enfin, toujours selon leurs détracteurs, à un troisième pilier des belles-lettres, dans la mesure où l'écriture de seconde main s'accompagne généralement d'une indifférence assumée à l'égard du style. Dénonçant la platitude et l'irrégularité de l'écriture des recueils⁴², les commentateurs se placent sur un registre qui n'est nullement celui des compilateurs qui, en matière de style, semblent n'obéir à d'autres impératifs que ceux de clarté et de fidélité aux sources et ne se soucient guère d'imposer leur marque ou de faire valoir une énonciation⁴³.

Toutes ces caractéristiques, qui remettent en question, sur un mode souvent implicite, les critères fondateurs d'une pratique littéraire qui, à cette époque, n'est pas encore formalisée comme telle ni décrite en termes de littéarité, font de la compilation d'anecdotes moins un mode d'écriture mineur qu'une pratique sapant les fondements de l'écriture majeure, dans ses formes comme ses présupposés. Montesquieu l'avait pressenti, demandant « qu'on respectât les livres originaux » et considérant comme « une espèce de profanation de tirer les pièces qui les composent du sanctuaire où elles sont, pour les exposer à un mépris qu'elles ne méritent point⁴⁴ ». C'est désormais au tour de la *Correspondance littéraire* de prétendre que les compilations « perdent peu à peu les sciences et la littérature⁴⁵ », telles « des chenilles qui rongent l'arbre de la littérature et qui le mangeront enfin jusqu'à la racine⁴⁶ ».

Qu'en est-il réellement du côté des anecdotiers et de leur conception de la pratique littéraire ? À lire les préfaces et autres propos justificatifs, il apparaît d'emblée que les tenants de la littérature « majeure » et les compilateurs se situent sur des plans radicalement différents. La notion d'auctorialité, qui justifiait en partie la condamnation des compilations, semble indifférente aux anecdotiers qui, s'ils entendent bien inscrire leur œuvre dans le champ de la littérature, ne revendiquent pas plus le titre d'auteur qu'ils ne prétendent être à l'origine d'une écriture. Se présentant comme des érudits ou des écrivains lexicographes⁴⁷, ces hommes de lettres qui publient souvent de manière anonyme paraissent soucieux de s'effacer. Loin des vanités de personnes, les compilateurs, comme l'a souligné Muriel Brot, construisent une « figure d'auteur judicieux et dévoué, qui connaît aussi bien les œuvres de son domaine

41. *De la Bibliomanie*, p. 38.

42. *Mercur de France*, avril 1776, p. 135-136.

43. Voir l'avertissement des *Anecdotes anglaises*, p. ix-xiv.

44. *Lettres persanes*, lettre LXVI.

45. *Correspondance littéraire*, octobre 1759, t. IV, p. 150. Voir aussi l'*Année littéraire*, 1776, V, 2, p. 56.

46. *Ibid.*, Juin 1766, t. VII, p. 55-56.

47. *Annales dramatiques ou dictionnaire général des théâtres [...]*, par une Société de gens de Lettres, Paris Babault, Capelle et Renand, Treuttel et Wurtz et Le Normant, 1808, t. I, p. viii-ix.

que les attentes de ses lecteurs et qui se propose d'adapter les premières au goût des seconds⁴⁸ ».

Dans le cas des recueils d'anecdotes, l'auctorialité traditionnelle se dilue dans le déploiement d'un discours qui est, par nature, discours commun. Discours commun, tout d'abord, parce que la responsabilité du propos est généralement collective, bien des recueils se présentant comme le fait d'une « société de gens de lettres⁴⁹ » ou le fruit d'une collaboration. Ont ainsi participé aux *Anecdotes dramatiques*, outre Clément et La Porte, Piron⁵⁰ et Collé⁵¹. Discours commun aussi, parce que la propriété des discours y est souvent estompée, au profit d'une indétermination énonciative. Nougaret se dit « [mortifié] de ne pas toujours citer [ses] garants », tout en déclarant ne rapporter « aucune anecdote que d'après les auteurs dont [il a] consulté les ouvrages, ou [...] le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi⁵² ». Discours commun encore, parce que telle est essentiellement la nature de l'anecdote singulière, qui a vocation à passer entre toutes les mains et constitue un savoir partagé. Discours commun enfin, parce que la majorité des ouvrages font appel à la collaboration active des lecteurs, non seulement en amont de la publication, dans le prospectus ou l'appel à souscription⁵³, mais aussi en aval, dans la perspective d'une nouvelle édition, complétée et améliorée⁵⁴.

L'ouvrage échappe ainsi à la tutelle des hommes de lettres *stricto sensu* pour s'ouvrir à la figure de l'amateur, offrant une dignité et une légitimité égales aux gens de lettres et aux hommes de goût⁵⁵. Car pas plus que le recueil d'anecdotes ne se conçoit comme un ouvrage achevé, il ne se veut le champ exclusif des doctes ou le fief des spécialistes. Il est affaire publique, et rend tels les objets dont il traite. C'est ainsi que le conçoivent les frères Parfaict qui, dans la préface de leur *Histoire du Théâtre français*, écrivent : « S'il était possible d'engager ceux qui ont des renseignements [...] à en faire part au public, peut-être pourrait-on débrouiller ce chaos. [...] c'est prier quelqu'un de défricher des terres incultes, et l'avertir en même temps que d'autres en recueilleront les fruits. Cependant, plus on retardera à donner cet ouvrage, et plus les matériaux qui peuvent le composer deviendront rares ; il s'en perd tous les jours [...] et c'est autant de parties enlevées au tout⁵⁶ ». L'histoire du phénomène social qu'est le théâtre est l'affaire de tous, incombe à chacun et se trouve au fondement d'un patrimoine commun, que le recueil a pour fonction et devoir

48. Muriel Brot, « Écrire sans écrire : les compilateurs du XVIII^e siècle » *Écriture, identité, anonymat au XVIII^e siècle*, éd. N. Jacques-Lefèvre et M. Leca-Tsiomis, *Littérales*, 37, 2006, p. 91.

49. *Anecdotes anglaises*, p. v-vi.

50. Clément et La Porte, *Anecdotes dramatiques*, Paris, Veuve Duchesne, 1775, p. i.

51. Collé, *Journal*, Octobre 1770, Genève, Slatkine reprints, 1967, t. III, p. 275.

52. Nougaret, *Anecdotes des Beaux-Arts*, Paris, Bastien, 1776, p. xvi.

53. Voir *Mercure de France*, juin 1722, II, 74, à propos de l'*Histoire du Théâtre français*.

54. *Anecdotes des Beaux-Arts*, p. xiv-xv ; Raynal, *Anecdotes littéraires*, Paris, Durand et Pissot, 1750, p. iii-iv ; *Anecdotes dramatiques*, p. iv.

55. *Mercure de France*, août 1722, III, p. 86.

56. F. et Cl. Parfaict, *Histoire du théâtre français depuis son origine jusqu'à présent*, Amsterdam, Aux dépens de la compagnie, 1735, t. I, p. vi.

de fixer. Dans cette perspective, les préoccupations auctoriales se trouvent évincées au profit de la mise en place d'un protocole culturel dont le public constitue à la fois l'origine et l'horizon.

Le compilateur a moins en vue la gloire ou sa carrière que l'intérêt et les besoins du public. Cousin d'Avallon thématise, dans l'une des préfaces du *Comédiana* cette demande du public, qui détermine la genèse de l'ouvrage⁵⁷. Et c'est tout naturellement que le compilateur offre son livre aux « habitués du parterre », et non aux doctes, dans une préface qui constitue un acte de reconnaissance évidemment polémique : « vous le dédiez, c'est en assurer le succès. J'ai rapporté sans fard vos traits [...]. J'en ai fait autant à l'égard des acteurs ; je vous ai mis en opposition les uns aux autres, pour faire ressortir avec plus d'éclat ce qui mérite réellement l'attention du public. [...] permettez-moi [...] de vous assurer de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre dévoué⁵⁸ ». On observe là un infléchissement de l'objet du discours sur le théâtre : se détournant des œuvres et des agents du spectacle, objets traditionnels des histoires du théâtre et des traités poétiques, le recueil d'anecdotes fait la part belle aux spectateurs et à l'inscription du médium théâtral dans l'espace social. L'ouvrage anecdotique opère un mouvement similaire dans le champ littéraire, en récusant le génie singulier de l'auteur au profit du déploiement d'un espace public.

Le recueil d'anecdotes joue alors un double rôle de médiateur culturel et d'embrasseur identitaire. Il accomplit une œuvre nécessaire de vulgarisation. Clément et Laporte déclarent, à propos des *Anecdotes dramatiques* : « un livre comme celui-ci doit être fait pour tout le monde et surtout pour les gens qui lisent peu⁵⁹ ». Et Cousin d'Avallon prévient : « Quelques incrédules et quelques prétendus esprits forts vont sourire de pitié à la vue de cet ouvrage : laissons-les sourire [...] Cet ouvrage sera utile à toutes les classes de la société⁶⁰ ». Qu'elles soient cours d'histoire en abrégé⁶¹, d'« une utilité sensible, principalement pour cette portion de citoyens qui, par état et par goût, éloignés d'une étude sèche et pénible, frémissent en ouvrant une histoire générale et s'endorment en lisant les dates d'un abrégé chronologique⁶² » ou « espèce d'encyclopédie dramatique⁶³ », les compilations anecdotiques entendent mettre le savoir à la portée de tous, considérant que ce n'est pas là ni chose futile ni ambition mineure. « Quand nous n'aurions fait qu'une véritable compilation, est-il bien prouvé que ces sortes d'ouvrages [...] soient dénués de mérite ? », demande Nougaret⁶⁴. Il invite ainsi à une substitution de paradigme et à une

57. Cousin d'Avallon, *Comédiana*, Paris, Marchand, 1801, p. iii-viii.

58. *Ibid.*, p. i-ii.

59. *Anecdotes dramatiques*, p. iii

60. *Christi-ana ou recueil complet des maximes et pensées morales du christianisme*, par C..... d'Aval, Paris, Vatar-Jouannet, 1802, p. 11-12.

61. *Anecdotes anglaises*, p. v-vi.

62. *Ibid.*, p. ix-xiv.

63. *Histoire universelle des théâtres*, par une société de gens de lettres, Paris, Vve Duchesne, 1779, p. 3-4.

64. *Anecdotes des beaux-arts*, p. xiii.

réévaluation des textes qui prendrait en compte le critère de l'utilité et le public. Il rejoint Diderot qui, en 1755, déclarait : « Je distingue deux moyens de cultiver les sciences : l'un d'augmenter la masse des connaissances par des découvertes ; et c'est ainsi qu'on mérite le nom d'*inventeur* : l'autre de rapprocher les découvertes et de les ordonner entre elles, afin que plus d'hommes soient éclairés, et que chacun participe, selon sa portée, à la lumière de son siècle : et l'on appelle *auteurs classiques* ceux qui réussissent dans ce genre⁶⁵ ». Il n'est plus question alors de hiérarchiser les deux modes de production textuelle, désormais considérés sous l'angle non plus de l'écriture mais de leur utilité, évidemment majeure.

D'autant plus que les recueils d'anecdotes ne s'en tiennent pas à une dimension de transmission culturelle : ils activent, à travers elle, la conscience d'une identité collective⁶⁶, dont l'anecdote est à la fois la fixation et la célébration. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des anecdotes dramatiques qui, comme l'a suggéré Jeffrey Ravel⁶⁷, offrent une cristallisation inédite, sur un plan textuel et théorique, à la prise en compte du public, mais aussi dans le cas des anecdotes historiques, mieux à même que les histoires traditionnelles, de mettre à nu, sur le mode de l'intuition ou du trait sublimes, le génie des peuples. La compilation, tout comme l'anecdote, sert de ferment et de miroir à l'opinion publique. C'est bien ce que signifient Clément et Laporte, en ouvrant leur recueil sur cette déclaration : « comme il n'y a point de peuple qui soit plus avide des plaisirs du théâtre que les Français, il n'y en a point non plus chez qui l'on puisse rassembler plus de traits singuliers et plaisants sur cet objet. Ajoutons une autre réflexion, qui n'est pas indifférente à notre ouvrage ; comme c'est aux spectacles qu'une Nation se fait le mieux connaître, et découvre son esprit [...], c'est peut-être dans ces anecdotes dramatiques, mieux que dans toute autre histoire qu'on verra le caractère badin et l'esprit léger du Français dans tout son jour⁶⁸ ». On aurait tort, cependant, de s'en tenir à cet aspect : ce qui se révèle dans ces anecdotes, ce n'est pas seulement le caractère badin et l'esprit léger du Français, mais la puissance et l'importance d'une opinion publique soucieuse de se faire entendre et avide de reconnaissance. Pour elle, l'écriture « mineure » des compilations répond à un besoin majeur, car elle en est non seulement la source et l'horizon, mais aussi, si l'on considère le cas particulier des anecdotes dramatiques, l'objet même et l'instance

65. Diderot, article « Encyclopédie », 1755, *Œuvres Complètes*, Paris, Hermann, 1976, t. VII, p. 179. Voir aussi p. 235.

66. Voir *Anecdotes françaises*, p. iv-viii : « Le fruit le plus précieux que l'on puisse en espérer, c'est que les vertus de nos ancêtres passent dans notre âme [...] ; c'est que nous soyons familiarisés avec leurs mœurs, leurs usages et leurs coutumes ». C'est aussi ce que dit Nougaret : « Ce n'est pas seulement pour l'avantage des arts que nous avons travaillé : cet ouvrage tient aussi à l'histoire des nations et des princes qui les ont gouvernées. Il contient plusieurs traits qui servent à découvrir le génie des peuples » (*Anecdotes des Beaux Arts*, p. xi).

67. Dans *The Contested Parterre. Public theater and French Political Culture, 1680-1791*, Cornell University Press, Ithaca and London, 1999.

68. *Anecdotes dramatiques.*, p. ii-iii.

légitimante⁶⁹. On comprend mieux, dans ces conditions, l'exclamation de l'auteur des *Anecdotes inédites de la fin du XVIII^e siècle* : « Malheur à celui qui craint le genre anecdotique ! [...] Le public est beaucoup plus éclairé qu'on ne pense. [...] il n'est point aisé de tromper sa curiosité dans l'histoire, ou du moins de le tromper impunément⁷⁰ ». Le recueil d'anecdote, d'autant plus « mineur » en apparence qu'il révoque la forme, la tutelle de l'auteur et la littérature, dévoile ainsi ses enjeux majeurs.

On conclura donc que, dans le cas des recueils d'anecdotes, l'écriture, délibérément minorée, se met au service d'une conception majeure⁷¹ de l'acte de lecture et que l'anecdotier cherche moins à se situer dans le champ littéraire - champ au sein duquel il admet d'autant plus volontiers son statut subalterne qu'il ne souscrit pas à ses codes ni à ses fondements – que dans un champ social dans lequel il entend, en revanche, assumer une fonction essentielle. Il semble, à cet égard, particulièrement significatif que le recueil d'anecdotes ou la compilation demeurent, au XVIII^e siècle, des genres sans théorie, si ce n'est dans de maigres discours justificatifs résolument ancrés dans les codes communicationnels de la publication (prospectus, préfaces, témoignages de réception). Il convient donc d'analyser ces pratiques textuelles spécifiques dans leur altérité même et leur marginalité par rapport aux préoccupations poétiques. Là réside peut-être le moyen de faire échapper l'anecdote à l'anecdotique.

69. Voir ce qu'écrit Servandoni d'Hannetaire : « La seule ambition qu'on ose donc se permettre se borne à deux objets. Le premier est de retracer et de détailler au public les règles générales et les finesses particulières d'un art qu'il paraît affectionner plus que jamais. C'est à lui qu'il appartient d'en faire les applications directes et d'adresser aux différents acteurs les leçons personnelles qui peuvent leur convenir. En un mot, c'est le seul maître qui ait le droit et le pouvoir de se faire entendre des comédiens » (*Observations sur l'art du comédien*, seconde édition [...] augmentée de beaucoup d'anecdotes théâtrales, Paris, aux dépens d'une société typographique, 1774, p. xiv.

70. *Anecdotes inédites de la fin du XVIII^e siècle*, [J.-F. André et Ant. Serieys], Paris, Didot jeune, 1801, p. i-vi.

71. Dans tous les sens du terme : dans la publication et la lecture des anecdotes, se joue aussi l'accession du public à sa majorité, intellectuelle et politique.

